

DÉPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Du Conseil communautaire de la Communauté de
communes Cagire Garonne Salat
15, Avenue du Comminges
31260 Mane

Délibération
n°2026-02-01

Nombre			Séance du : 19 février 2026
de membres en exercice	de membres présents	de suffrages exprimés	
70	52 + 2 procurations	Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0	Objet : Motion de soutien à Fibre Excellence

Titulaires présents :

François ARCANGELI (Arbas), André ESPARBES (Arbon), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ (Aspet), Patrick BARES (Aspet), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Joël MASSIE (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Martine CANAL (Castagnède), Henri RIBET (Castelbiague), Philippe GIMENEZ (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Corinne ORTET (Couret), Jacques SOUMET (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Jean Charles ROSELLO (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Dominique PONTICACCIA (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Michel MASQUERE (Mane), Alain FURCY (Mane), Marie-Christine GUALTER (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Bertrand LACARRERE (Montastruc-de-Salies), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal RIVIERE (Proupiary), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), David GARDELLE (Saint-Martory), Gilles JUNQUET (Saleich), Jean-Pierre DUPRAT (Salies-du-Salat), Lionel ATTANE (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Marlène SAINT-BLANCAT (Sepx), René ERTLEN (Touille).et Véronique BUC (Urau).

Suppléants présents :

Lucie SENTENAC (Chein-Dessus) et Joël HERNANDO (Rouède).

Absents excusés et ayant donné procuration :

Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard) a donné procuration à Arlette BALLESTER, Brigitte SEGARD (Soueich) a donné procuration à Marlène Saint-Blancat.

Absents excusés :

Michelle ROUX (Arguenos), Gilles PARIS (Ausseing), Philippe SOUQUET (Cassagne), Michel ROUCH (Chein-Dessus), Marie-Laure PELLAN-DEOUX (Encausse-les-Thermes), Christian SALVADOR (Encausse-les-Thermes), Jean-Pierre MARE (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Henri GOIZET (Mancioux), Huguette DAVID (Marsoulas), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), André CASTERAS (Rouède), Evelyne MARIGO (Salies-du-Salat), Franck CHEVALIER (Salies-du-Salat), Myriam SIRGAN (Salies-du-Salat), Marie-Thérèse CHAUBET (Salies-du-Salat) et Jean-Jacques FARRE (Saint-Médard).

* * *

L'an deux mille vingt-six et dix-neuf février, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

Madame Marlène SAINT-BLANCAT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président évoque que le groupe Fibre Excellence, acteur historique implanté à Saint-Gaudens depuis 1959 et moteur économique du Comminges, traverse aujourd'hui une crise majeure qui menace la survie de ses sites : Saint-Gaudens et Tarascon (13).

Cette situation met en péril 650 emplois directs au sein du groupe, dont environ 350 salariés (incluant la SEBSO) sur le seul site de Saint-Gaudens et près de 5 000 emplois indirects, notamment dans le transport routier et ferroviaire, l'exploitation forestière, la maintenance industrielle et les services.

Les entreprises locales de transport, de travaux forestiers, de maintenance et de sous-traitance industrielle réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires grâce à l'activité du site, estimée à plusieurs millions d'euros par an à l'échelle du Comminges.

Les salariés du groupe contribuent directement à la consommation locale, au maintien des commerces, des services, et à la vitalité des communes du territoire.

La fermeture de l'usine entraînerait une perte immédiate d'emplois industriels qualifiés, difficilement reclassables localement, une baisse durable de la consommation locale, une diminution des recettes fiscales intercommunales et communales et un risque accru de déclin démographique et social du territoire.

La filière forêt-bois du Comminges et plus largement d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine serait également fortement fragilisée.

En octobre et novembre derniers, Fibre Excellence a été contrainte d'engager un arrêt temporaire de la production de son site de Saint-Gaudens. Cette mesure a été prise à titre préventif, notamment en raison d'une baisse d'activité dans le secteur de la pâte à papier blanchie en Europe, particulièrement marquée depuis juin 2025. Un plan d'adaptation de l'activité a été défini, et un dispositif d'activité partielle a été validé par l'État pour accompagner cette phase transitoire.

Par ailleurs, malgré de lourds investissements réalisés ces trois dernières années pour améliorer la performance et la compétitivité de l'usine, Fibre Excellence subit la hausse importante des coûts des intrants. Le cours du bois de trituration français a fortement augmenté depuis 2022, tout comme celui des produits chimiques, atteignant des niveaux historiques. Cette situation s'explique en partie par la demande accrue de biomasse pour la production d'énergie, soutenue notamment par des aides publiques.

Enfin, le coût de l'électricité constitue aujourd'hui le principal facteur de fragilité pour la filière papetière, avec des conséquences directes sur la compétitivité et la souveraineté industrielle, ainsi que sur le tissu économique local.

Le site de Fibre Excellence Saint-Gaudens a clôturé l'exercice 2025 avec un résultat négatif, des pertes qui s'expliquent pour moitié par la structure dépassée des contrats de cogénération biomasse. Aujourd'hui, le prix fixé de vente de l'électricité produite à partir de biomasse s'élève en moyenne à 113 €/MWh, alors que son coût de production atteint 185 €/MWh.


Dans ce contexte, la prise en compte par l'État de la spécificité des coûts de production des sites de cogénération biomasse, notamment dans le cadre des contrats « CRE-5 biomasse », devient cruciale pour la pérennité du site de Fibre Excellence Saint-Gaudens.

La situation de l'usine Fibre Excellence Saint-Gaudens et les conséquences économiques et sociales d'une éventuelle fermeture appellent une rapide réaction des pouvoirs publics.

Suite à un débat contradictoire, les élus communautaires, à l'unanimité, souhaitent :

- AFFIRMER la solidarité totale des élus envers les salariés, leurs familles et tous les acteurs économiques locaux touchés par cette crise ;

- DEMANDER à l'État une révision immédiate des tarifs de rachat survie de l'usine.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le 
ID : 031-200073146-20260219-D2026_02_01-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
François ARCANGELI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.